



Le dossier

ETA: entre incertitudes et évolutions

Le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) fait preuve de résilience depuis de nombreuses années. Jusqu'à quand pourront-elles le faire? Quels défis les attendent?

7/9

Les priorités de la CSC pour la nouvelle année sociale

2

De meilleures conditions de travail pour les travailleurs migrants

5

Colère et actions dans le secteur des titres-services

9

Bonus

Stop à la Loi Van Quickenborne





© Thomas Geuens



«Nous allons devoir forger des alliances»

Marc Leemans, qui quittera sa fonction de président fin décembre, commente les principales priorités de la CSC pour

2023-2024. | Bram Van Vaerenbergh (adapt. D.Mo.) |

Quelles sont vos priorités pour cette année sociale?

Quatre priorités domineront notre action: les élections sociales, les élections politiques, la préparation de notre congrès national en 2024 et la transition de la CSC.

Mais je dois également citer le changement climatique et son impact. Cet été, la Belgique a été épargnée, mais le monde entier a été frappé par une extrême sécheresse, une chaleur sans précédent et de graves feux de forêt. [Ce défi] doit dicter l'agenda politique – et également celui de la concertation sociale – des prochaines années, à tous les niveaux. Nous n'attendons pas grand-chose de la conférence nationale des 8 et 9 novembre sur la transition juste. Nous pouvons seulement essayer d'agir au mieux afin de contribuer à déterminer ce qui se passera après les élections politiques

2024 sera en effet une année électorale. Quels sont les enjeux les plus importants?

Face à la montée de l'extrême droite en Belgique, surtout en Flandre, et en Europe, la Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé d'en faire une lutte prioritaire. Il en va de même pour la CSC. En effet, les travailleurs n'ont rien à espérer de ce genre de partis. On le voit dans les votes de leurs parlementaires: ils se sont opposés au salaire minimum européen et ils ont approuvé la Loi sur la norme salariale. C'est révélateur. En même temps, ils cherchent aussi à «casser» les syndicats.

Le gouvernement a pu trouver un accord sur une réforme des pensions, mais pas sur une réforme fiscale...

En effet, la fiscalité juste est apparemment une reven-

dication inacceptable pour certains partis de la coalition gouvernementale. Pourtant, tous disent que le salaire poche des gens doit augmenter. Mais au moment de prendre les grandes décisions, ils se taisent dans toutes les langues.

Le fait que la coalition gouvernementale n'ait pas réussi à trouver un accord sur une réforme fiscale n'est pas seulement une question d'équité: comment mettre en œuvre l'augmentation du salaire minimum? Cette augmentation, fruit d'un accord conclu au sein du Groupe des dix, est liée à deux mesures d'accompagnement: une compensation intégrale de l'augmentation du coût salarial pour les employeurs, et une augmentation de l'avantage en brut pour les travailleurs, jusqu'à 50 euros en net. Le gouvernement allait régler tout cela par le biais de la réforme fiscale. Or, celle-ci n'aura pas lieu. Nous ne manquerons pas de demander au gouvernement de s'expliquer en détail au cours des prochaines semaines.

Dans ce contexte compliqué pour les syndicats, comment continuer à avancer?

L'interdiction de manifester, Delhaize, Ryanair... Les conflits que nous connaissions avant les vacances ne sont toujours pas résolus. Nous allons devoir forger des alliances, dans la mesure du possible. Avec les autres syndicats, tout d'abord, mais aussi avec des coalitions plus larges de groupes qui partagent nos idées sur des revendications spécifiques. En ce qui concerne la réforme de la loi sur la norme salariale, nous avons déjà commencé à étudier, avec la FGVB, les façons de traiter concrètement ce dossier. Il en va de même pour la défense de l'index. Notre arsenal d'arguments pour défendre l'indexation automatique des salaires ne cesse de s'étoffer. D'autant plus que la prétendue «spirale salaires-prix» déclenchée par l'indexation n'est qu'un mirage. Le vrai problème semble plutôt être celui d'une «spirale bénéfices-prix», c'est-à-dire une inflation nourrie par l'appât du gain.



LA LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE EST UNE PRIORITÉ SYNDICALE.

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579
B-1030 Bruxelles (Belgique)
Tél: 02.244.32.86
E-mail: presse@acv-csc.be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani
danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels
stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest
marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli
dmorelli@acv-csc.be
Donatienne Coppieters
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint
m-htoussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



www.lacsc.be



www.facebook.com/lacsc



www.twitter.com/la_csc



www.instagram.com/lacsc



www.youtube.com/cscvideo



Réforme fiscale: les 50 euros net restent en suspens

Plusieurs dossiers de l'année dernière sont encore sur la table en ce début d'année sociale, accompagnés (ou non) de nouvelles décisions gouvernementales prises en plein été.

| Chris Serroyen (adapt. D. Mo.) |

Commençons par notre «core business»: la concertation sociale. Où en est la mise en œuvre du cadre d'accord du Groupe des dix pour 2023-2024?

- Les textes de loi pour prolonger de deux ans les accords sur les heures supplémentaires (heures de relance et régime d'avantages fiscaux) sont d'application depuis le 1^{er} juillet.
- Le Conseil national du Travail a conclu, le 18 juillet dernier, la CCT n°171 qui rend possible l'assouplissement des emplois de fin carrière après 25 ans de carrière (au lieu de 35) pour les travailleurs du groupe cible des entreprises de travail adapté et des ateliers protégés. Cette convention collective de travail (CCT) est conclue pour deux ans et est renouvelable.
- Le dossier de la réduction des cotisations AMI pour les petites pensions complémentaires est en bonne voie.
- L'accord visant à ajouter du net à l'augmentation en brut du salaire minimum est resté embourbé dans la réforme fiscale (lire ci-après).

Ces points en suspens n'ont pas empêché nos négociateurs CCT de se mettre au travail dès la fin de l'année sociale dernière afin de conclure de nouvelles CCT pour 2023-2024 dans les secteurs et les entreprises (suivre la mise à jour des accords sectoriels sur www.lacsc.be/la-csc/secteurs).

La réforme fiscale s'enlise

Le gouvernement espérait boucler quatre autres chantiers avant l'été:

- l'accord avec Engie sur le maintien en service de deux centrales nucléaires. Celui-ci a été conclu;
- la réforme des pensions (lire ci-après et dans *L'Info* n°15);

L'année sociale 2023-2024 est lancée!

C'est la rentrée! Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC, vous informe de quelques résolutions et propositions de la CSC.

Écoutez l'interview sur www.lacsc.be/podcast



- la réforme fiscale couplée à une certaine réforme du marché du travail, à la demande des libéraux;
- un bras de fer a eu lieu sur le financement d'une partie de la réforme fiscale, qui vise à réduire l'impôt des personnes physiques sur le travail, par des impôts supplémentaires sur le patrimoine. Une décision qui a suscité la colère des lobbies économiques et de la finance. De plus, les libéraux voulaient remporter d'autres trophées en matière de politique du marché du travail, à savoir une plus grande déréglementation de la protection de l'emploi et un renforcement de l'activation des inactifs. Ce qui, cette fois-ci, incluait la suppression des avantages sociaux et fiscaux pour les femmes au foyer (et les hommes au foyer) et une nouvelle expansion des flexi-jobs. Le MR a apprécié la réduction des charges, mais pas les compensations au détriment des entreprises et des riches. Le gouvernement n'a pu trouver un accord en juillet. Heureusement, la réforme du marché du travail n'a pas abouti non plus. Un dossier pourrait revenir cet automne: les 50 euros pour les travailleurs qui touchent le salaire minimum. Pour rappel, le salaire minimum augmentera à nouveau de 35,7 euros brut par mois le 1^{er} avril 2024. Mais les interlocuteurs sociaux avaient demandé au gouvernement une augmentation d'au moins 50 euros net, à travers la réforme fiscale. Ce que le gouvernement a accepté. Or, le gouvernement n'a pu trouver un accord en juillet. La CSC continuera à rappeler cet engagement au gouvernement. Tout comme le patronat continuera à rappeler au gouvernement son engagement de compenser le surcoût de l'augmentation brute pour les travailleurs.

LA CSC CONTINUERA
À RAPPELER SON
ENGAGEMENT AU
GOUVERNEMENT.

La patate chaude des pensions

Les employeurs et la droite espéraient que ce gouvernement prendrait une fois de plus une série de mesures sévères pour réduire les dépenses en matière de pensions et pour continuer à supprimer progressivement les régimes de fin de carrière. Or, il était clair





depuis longtemps que ce ne serait pas le cas. Cette patate chaude a été transmise aux interlocuteurs sociaux. Une question restait en suspens: le gouvernement serait-il capable de concrétiser deux décisions antérieures, à savoir le durcissement de l'accès à la pension minimum et la réintroduction d'un bonus pension? Il y est parvenu début juillet, en même temps que d'autres décisions.

Le gouvernement avait déjà décidé à l'été 2022 d'instaurer une condition de vingt ans d'occupation effective pour l'accès à la pension minimale. Restait à savoir quelles périodes de non-activité seraient encore assimilées. La liste serait désormais plus longue qu'en 2022, avec l'assimilation d'un plus grand nombre de périodes pour soins, ainsi que l'assimilation du chômage temporaire. En revanche, ce ne sera pas le cas pour le chômage complet, la maladie ou l'invalidité.

Le gouvernement avait également décidé, l'année dernière, de réintroduire un bonus pension pour ceux qui renoncent à la pension anticipée. Cette mesure est désormais mise en œuvre, avec deux changements principaux: le bonus pension ne sera pas versé en brut, mais en net; et le travailleur peut demander que le bonus soit versé en une seule fois, et non plus mensuellement.

Accord sur la migration et l'intégration

Le Comité interministériel sur la migration et l'intégration est lui aussi parvenu à un accord entre les gouvernements sur certaines mesures, pour partie dans la continuité de la deuxième conférence fédérale pour l'emploi sur l'occupation des travailleurs en provenance de pays hors Union européenne et, en partie, suite aux événements survenus sur le chantier naval de Borealis.



La CSC apporte tout son soutien à la population marocaine

Le Maroc vit des moments extrêmement pénibles suite au dramatique séisme qui l'a frappé.

La CSC apporte tout son soutien à la population marocaine.

Faites un don pour soutenir le travail effectué sur place pour aider la population: www.croix-rouge.be

La pauvreté est un choix politique

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC vous invitent à les rejoindre à Namur, le 17 octobre 2023 dès 9 heures, pour une journée de mobilisation avec, au programme, une pièce de théâtre et des actions contre le statut de cohabitant.

Inscription indispensable à l'adresse www.lacsc.be/journeemondialecontrelapauvrete

EXIGEONS L'ÉGALITÉ !



SAVE THE DATE

TRAVAILLEURS SANS EMPLOI PAS SANS VOIX



Les cas d'exploitation de travailleurs migrants expliquent le besoin d'une meilleure protection.

De meilleures conditions de travail pour les travailleurs migrants

Juste avant les vacances estivales, le gouvernement fédéral et les exécutifs régionaux se sont réunis, pour une conférence interministérielle sur la migration. Quelques avancées importantes sont à souligner pour les travailleurs et travailleuses migrants. | Stefaan Peirsman |

Presque tous les pays de l'Union européenne sont confrontés à des pénuries sur le marché de l'emploi. Les employeurs se tournent de plus en plus vers des travailleurs potentiels extra-européens. Depuis 2019, il est possible de demander un «permis de travail combiné» pour certains métiers en pénurie de moyenne qualification. Concrètement, le permis de séjour et la carte de travail sont délivrés conjointement au travailleur migrant, à la demande de l'employeur qui introduit la demande.

Mais l'octroi des permis ouvre également la voie à des abus tels que la «fraude aux visas» et à l'exploitation des travailleurs migrants. Le scandale Borealis en a été l'illustration criante (à lire dans *L'Info* n°15 et n°20, 2022).

La conférence interministérielle a été l'occasion de conclure des accords entre le gouvernement fédéral et les Régions afin de définir des motifs de refus supplémentaires et d'offrir une meilleure protection aux travailleurs migrants via une meilleure information. Ce dernier point est particulièrement important pour la CSC: un travailleur informé est un travailleur protégé!

Mais l'accord ne tient pas compte de la revendication de la CSC d'obliger les travailleurs migrants à suivre

dès leur arrivée un cours de «droit du travail» ou un cours d'intégration «light». Toutefois, si des abus sont constatés ou si les migrants économiques se voient retirer leur visa, Actiris, le Forem ou le VDAB les aide pendant 180 jours à chercher un nouvel emploi. L'employeur prend en charge les frais liés à la recherche d'un nouvel emploi, le coût de la migration et les demandes de visa.

Ces étapes vont dans le bon sens mais, à part quelques autres adaptations techniques, l'accord est trop limité pour offrir une protection suffisante. Ainsi, les parties ne se sont pas entendues sur le logement du migrant économique ou le fait de faciliter le changement d'emploi. De plus, le sujet des quelque 150.000 travailleurs sans-papiers de Belgique ne figurait pas à l'ordre du jour de la conférence.

Offrir un emploi aux demandeurs d'asile

En Belgique, les demandeurs d'asile peuvent travailler quatre mois après avoir fait leur demande. Depuis l'an dernier, l'objectif est de canaliser la recherche d'un emploi au sein des centres d'accueil. Fedasil a créé une cellule d'activation et des accords sont actuellement conclus entre le Forem, Actiris et le VDAB pour accompagner les demandeurs vers un emploi. Si, après un certain temps, les demandeurs d'asile reçoivent l'ordre de quitter le territoire, ils perdent directement leur droit de travailler.

Bien que beaucoup de ces travailleurs migrants pourraient exercer des métiers en pénurie, aucune ouverture n'est faite pour leur accorder un visa temporaire et un permis de travail combiné qui leur permettrait



de continuer à travailler à l'issue de leur procédure. Dans ce domaine aussi, le gouvernement souffle le chaud et le froid: il accorde l'accès au marché du travail, mais en même temps, il met des balises qui ne sont pas favorables aux entreprises.

Un meilleur statut pour les travailleurs au pair

La CSC, qui plaide depuis longtemps pour une réglementation du statut des travailleurs au pair, est particulièrement heureuse que cette réglementation ait enfin pu aboutir. Est considérée comme «au pair» une personne âgée de 18 à 26 ans qui vient habiter dans une famille dans le cadre d'un échange, en contrepartie de légères tâches ménagères. Ces

tâches sont rémunérées et leur durée ne peut dépasser 25 heures. Lors de ses contrôles, l'inspection constate chaque année des irrégularités. Par la nouvelle proposition, les gouvernements choisissent de transformer le statut «au pair» en un statut de travail et de l'intégrer dans la commission paritaire du travail domestique. Il s'agit d'une avancée majeure.

À l'avenir, les travailleurs au pair relèveront de la réglementation sur la migration économique, pour laquelle les règles relatives au séjour dépendent du fédéral (celles relatives au travail dépendent des Régions). Une importante réflexion s'impose cependant: vu la libre circulation des personnes et des services, ces dispositions ne s'appliquent pas aux travailleurs au pair européens.

À L'AVENIR, LES TRAVAILLEURS AU PAIR RELÈVERONT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA MIGRATION ÉCONOMIQUE.

Congrès du Moc: comment faire mouvement social demain?

Le Mouvement ouvrier chrétien (Moc) a fait salle comble pour son congrès stratégique, le 9 septembre dernier à Charleroi. | François Reman |

Ce rendez-vous important pour ce mouvement, qui fédère quatorze composantes, «devait lui permettre de se mettre en ordre de marche pour les élections 2024 et d'adopter de nouvelles lignes directrices pour son action d'ici 2030, dans un contexte ébranlé par la crise climatique et la marche forcée vers la digitalisation de toutes les sphères de la vie». Ce sont les mots tenus par Ariane Estenne, présidente du Moc, dans *La Libre Belgique*.

Des échanges animés, féconds et toujours respectueux ont marqué cet évènement. Les congressistes ont abordé de nombreux thèmes, dont trois vont marquer l'action du Moc dans les prochaines années: le post-capitalisme, l'avant-gardisme et l'internationalisme.

Alimenter l'action collective

Pour maintenir ce triple cap, il faut alimenter la participation et l'action collective. C'est l'enjeu du «à partir d'où?», a résumé Ariane Estenne dans son discours de clôture.

«Notre conviction est que le seul moyen pour y parvenir est de construire et renforcer toute action collective et participative, et cela de trois façons: d'abord, par de la co-construction, ancrée dans le local, et toujours au départ de la parole des personnes dominées. Ensuite, par du soutien à la mise en œuvre de pratiques concrètes de résistances et de solidarités locales. Et enfin, par une intégration plus forte des enjeux de solidarité internationale, qui implique de partir de la parole et du vécu des acteurs non européens.»

Plusieurs représentants du monde politique ont assisté à la séance de clôture. Le Moc leur a fait passer un message clair concernant ses attentes: une vision qui prépare l'avenir, un soutien aux organisations sociales, la reconstruction des fonctions collectives, un impôt global et progressif sur l'ensemble des richesses, et une bataille culturelle intransigeante contre l'extrême droitisation de la société.

On peut dès lors espérer qu'ils s'inspirent de cette nouvelle stratégie pour construire des propositions progressistes.



Le congrès du Moc a fait salle comble le 9 septembre dernier.

© Moc



Entreprises de travail adapté: entre incertitudes et évolutions



Le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) fait preuve de résilience depuis de nombreuses années. Mais jusqu'à quand pourront-elles le faire? Quels défis les attendent? | Vinciane Pigarella |

La mise en chômage économique due à la crise Covid a laissé des traces dans les ETA, ces entreprises d'économie sociale qui favorisent l'inclusion par le travail de la personne handicapée. La plupart évoluaient dans des secteurs essentiels. Certains travailleurs se sont retrouvés dans une profonde détresse économique, mais aussi humaine, car pour beaucoup d'entre eux, l'ETA est à la fois leur lieu de travail et de vie, le lieu où se tisse et se crée du lien social. Dans ce secteur, le travailleur – 12.000 personnes à Bruxelles et en Wallonie – est au cœur même de l'entreprise et des négociations. Afin de pallier à l'urgence sociale, la CSC bâtiment – industrie & énergie (CSCBIE), la Centrale générale FGTB, et la Fédération wallonne des entreprises de travail adapté ont travaillé de concert pour mener à la signature de plusieurs conventions collectives de travail (CCT). L'une d'entre elles vise à une meilleure prise en charge, et sur une

plus longue durée, du chômage économique. Une initiative qui, jusqu'à présent, se limite à la Wallonie et la communauté germanophone.

L'entreprise s'adapte aux travailleurs

En ETA, c'est l'entreprise qui s'adapte aux travailleurs, et non l'inverse. L'accompagnement social y est essentiel afin de permettre aux travailleurs de se sentir mieux dans leur travail en ayant une production adaptée et en respectant les capacités de chacun. «*Bien que cela semble logique, il est important de le rappeler, et on commence à voir de bons résultats. Suite à plusieurs revendications, les travailleurs sont de plus en plus soutenus par leur service social. Les adaptations de postes et de postures se font en concertation avec les ergothérapeutes*», explique Luca Baldan, secrétaire fédéral de la CSCBIE. *À l'avenir, il faudra aussi veiller au rôle de l'assistant social,*

qui tend à disparaître au profit de tâches administratives.»

Victoires syndicales

Dans une ETA, comme dans une entreprise ordinaire, tout n'est pas parfait, mais des avancées ont été obtenues par les syndicats et suivent deux lignes directrices: assurer le bien-être des travailleurs valides et non valides au sein des ETA, et améliorer le pouvoir d'achat dans les accords du non-marchand. «*Grâce au décret inclusion, nous avons obtenu de belles avancées pour Bruxelles et via le Cwass (Code wallon de l'Action sociale et de la Santé) pour la Wallonie et la communauté germanophone*», poursuit Luca Baldan. Grâce à la CSCBIE et ses partenaires, les ETA sont passées dans les accords du non-marchand et ont ob-

1. L'ergothérapeute fait des adaptations personnalisées en fonction de la condition de santé de chaque travailleur.



tenu des résultats. Pour Bruxelles, par exemple, l'accord 2018-2021 a abouti à une augmentation de la prime de fin d'année sectorielle. «De 3,16%, avec certaines indemnités, on passe à 7,55%, précise Luca Baldan. La mobilité intrabruelloise via les transports en commun devrait être prise en charge à 100%, et nous avons obtenu un jour de congé sectoriel, en plus des jours légaux.» Idem en Wallonie, où la CSCBIE a réussi à obtenir des jours de congés supplémentaires suivant l'ancienneté (un total de dix jours par an pour un travailleur de 55 ans) ainsi qu'une revalorisation salariale. «Ce sont des grandes victoires syndicales, appuie Luca Baldan. Une grille d'ancienneté pour les travailleurs en ETA sera effective dès 2024. Une première pour les travailleurs de ce secteur.»

Objectif marchés publics

Pour la CSCBIE, une reconversion totale des ETA doit avoir lieu. Cela passe par la formation en entreprise. «Certes, il y a la digitalisation, la transition écologique, l'économie circulaire... mais il faut rester centré sur les projets des professionnels des personnes en situation de handicap», précise Luca Baldan. Un projet est sur la table, pour la Région bruxelloise, entre le cabinet de Rudi Vervoort (PS), la fédération patronale, les instances syndicales et le Phare, pouvoir subsidiant. Un «new deal», qui doit permettre aux ETA de rester un lieu d'épanouissement pour les travailleurs et de les rendre incontournables dans le monde économique bruxellois. «Depuis des années, la CSCBIE demande qu'un

pourcentage des marchés publics – au moins 3 à 5% – soit exclusivement à destination des ETA. Comme pour les entreprises ordinaires, l'ETA qui remettra une offre pour le meilleur service et la rapidité d'exécution obtiendrait le marché public.» Les conclusions de cette étude et les conditions de mise en œuvre sont attendues durant le premier trimestre 2024.

L'Europe a-t-elle peur des ETA?

Une volonté européenne souhaite inclure les travailleurs des ETA dans des entreprises valides et à terme, fermer les ETA. «C'est plus qu'une volonté, tant la pression est forte. Le cabinet de la sénatrice Morealle (PS) et le gouvernement wallon ont été attaqués par un rapport au Cwass, concernant la réglementation des ETA wallonnes, considérée comme une concurrence déloyale par rapport à d'autres secteurs. Résultat: on a dû refaire un décret, où une personne subsidiée à 90 – voire 95% à l'époque – est désormais subsidiée à hauteur de 75%. Et ce uniquement pour rentrer dans les normes européennes.» Dans ce nouveau contexte, ce sera à l'employeur de combler la différence. On comprend dès lors pourquoi cette réglementation inquiète fortement la CSCBIE, qui appréhende des licenciements parmi les travailleurs du secteur. Heureusement, grâce aux négociations de la CSCBIE, les ergothérapeutes, assistants sociaux, ainsi que

En ETA, l'objectif est que les travailleurs aient une production adaptée à leurs capacités.





les moniteurs qui encadrent des équipes de travailleurs sont subsidiés à 100%. «Mais la frontière n'est pas loin de vouloir se débarrasser de certains travailleurs, qui coûtent un peu plus cher et qui ne sont pas subsidiés.»

Manque de courage politique

Le système des ETA n'échappe pas aux changements, la CSC BIE en est consciente. «Il faudrait sortir les ETA du monde des ASBL – qui fonctionne avec un conseil d'administration souvent externe et bénévole et qui ne s'occupe pas de ce type d'entreprises – et du non-marchand

et les basculer dans le marchand, comme une entreprise type où le pouvoir subsidiant ou le cabinet a son mot à dire. Le secteur doit tout

12.000

PERSONNES TRAVAILLENT EN ETA
À BRUXELLES ET EN WALLONIE.

d'abord être professionnalisé, et il faut ensuite une volonté politique pour mieux encadrer les ETA.»

Mais le politique a-t-il cette volonté? Luca Baldan en doute. «Tout

le monde parle d'inclusion de la personne handicapée, mais moins de 1% des travailleurs en ETA iront dans le circuit ordinaire. Les travailleurs handicapés sont volontaires. Ils ont choisi d'aller travailler alors qu'ils peuvent bénéficier d'une pension d'invalidité et rester à la maison. Ils veulent tisser des liens avec la vie, surtout sociale, et se sentir utiles à la société. Dans les ETA, la conscientisation et la solidarité sont énormes, et l'inclusion peut apporter des bénéfices à d'autres entreprises», conclut le secrétaire fédéral CSCBIE.

La demande est là. Seule manque l'envie du politique d'y répondre.



L'inclusion est dans tous les programmes, mais dans les faits, il n'y a rien!

Plus ancienne ETA de Bruxelles, l'Apam¹ est active dans le conditionnement, le montage électrique et mécanique, le jardinage, la menuiserie, etc. 140 travailleurs en situation de handicap y travaillent, encadrés par une vingtaine de personnes valides. Rencontre avec Bernard Labé, arrivé à l'Apam suite à un accident de la route, et délégué syndical CSC depuis 23 ans. | Propos recueillis par Vinciane Pigarella |

Quelles sont les difficultés rencontrées aujourd'hui au sein de l'Apam?

Aujourd'hui, tout tourne au ralenti. Il y a moins de commandes, donc plus de chômage économique. À mon arrivée, il y a vingt-cinq ans, je montais sur mon clark à 8h15 pour le quitter à 16h. Je mangeais dedans, car c'était camion sur camion. Aujourd'hui, je n'ai pas encore eu de camion. Hier non plus. Le personnel est là, il attend. Une partie est en chômage technique. Normalement c'est cinq jours par mois maximum, mais on est déjà à neuf jours par mois pour certains.

Qu'est-ce qui explique cette diminution de commandes?

Nos plus gros concurrents, ce sont les prisons. C'est là que part la sous-traitance. Notre secrétaire fédéral a déjà demandé à rencontrer le SPF Justice, mais sans succès. Je pense qu'il faut mieux encadrer les ETA, avec des lois spécifiques, et pas uniquement demander au service public d'engager minimum 3% de moins valides. L'inclusion est dans tous les programmes politiques, mais dans les faits, il n'y a rien. C'est un problème belge.

L'enjeu numéro un, c'est de trouver de nouveaux clients?

À notre époque, oui. Il faut les trouver et les garder. Il y a bien sûr des clients de longue date, mais même avec ces clients-là, on se pose des questions quand on voit que la quantité de palettes diminue. Avant, sur un camion de soixante palettes, on en traitait cinquante. Aujourd'hui, on a entre dix et quinze palettes à traiter. Si, demain, le client étiquette tous ses produits, que deviendront les ETA? Elles ne seront plus nécessaires. On est le dernier maillon de la chaîne.

Les travailleurs ressentent-ils ce malaise?

Oui, la plupart sont conscients de tout ça. Ils (se) posent beaucoup de questions. Je tente de les apaiser, mais à un moment donné, je n'ai plus d'arguments. On est arrivés à une époque où le personnel est habitué à avoir plus de jours de chômage que de jours de travail.

Quel avenir pour l'Apam et les ETA en général?

C'est un long combat permanent pour trouver la clientèle, la garder, et maintenir les personnes au travail. Ce qu'on nous demande est de plus en plus pointu, donc les compétences doivent l'être aussi. Tant que c'est possible, on morcelle le travail pour que chaque travailleur trouve sa place. Ce sont eux, les gens importants, et tant qu'on peut, on continuera à adapter le travail aux travailleurs.

1. Apam: Atelier pour l'accès des moins valides au monde du travail, NDLR.



Bonus



Dans l'app de L'Info
Le rôle de l'assistant social
en ETA.





TITRES-SERVICES

Une «non-baby shower» devant les bureaux de Federgon



© CSC A&S

La «non-baby shower» dénonçait le manque de respect des employeurs.

Les travailleuses des titres-services ont organisé une «non-baby shower» pour dénoncer le manque de respect de la part des employeurs.

Aux antipodes des marques d'affection et des cadeaux qui caractérisent les très populaires «baby showers», c'est l'accumulation des marques d'irrespect de la part des employeurs des titres-services qui ont motivé les travailleuses du secteur à organiser une «non-baby shower» devant les bureaux de Federgon, la fédération des opérateurs privés du marché du travail et des prestataires de services RH, le 13 septembre dernier.

Les employeurs nient en effet toujours les constats de l'enquête menée par le Service contrôle bien-être pointant leur négligence en matière de santé de des travailleurs et travailleuses du secteur. Une délégation d'aide-ménagères



LES GROSSES ENTREPRISES VEULENT CONTINUER À MENER LA GRANDE VIE EN REVERSANT L'ARGENT PUBLIC À LEURS ACTIONNAIRES.

avait d'ailleurs rencontré le ministre de la Santé à ce sujet (à lire dans *L'Info* n°16). Silence radio as-

sourdissant également concernant le cahier de revendications, entre autres en matière de bien-être, déposé par les aides-ménagères suite à l'accord interprofessionnel.

De l'irrespect donc... mais aussi de l'indécence: Federgon réclame aux gouvernements une augmentation de 5 euros/heure des titres-services. Sans vergogne, les grosses entreprises veulent continuer à mener la grande vie, en reversant l'argent public à leurs actionnaires.

Garantir des emplois dignes

Dans ce contexte, la CSC Alimentation et Services et la FGTB demandent aux pouvoirs subsidiaires d'agir pour garantir à ces travailleuses des emplois dignes et de qualité. En Wallonie, la ministre Morreale a lancé le mouvement, en imposant notamment une visite du domicile et un contrôle médical régulier pour les aides-ménagères. Il appartient maintenant aux autres gouvernements de lui emboîter le pas.

BONUS



Dans l'app de *L'Info* Non à l'augmentation des titres-services.



© CSC A&S

Commerce alimentaire

Sans avancées, des perturbations seront à prévoir

Au moment où les interlocuteurs sociaux se remettent autour de la table, les travailleurs ouvriers du secteur du commerce alimentaire se sont rassemblés devant le SPF Emploi à Bruxelles, le 14 septembre dernier, à l'appel du front commun syndical CSC Alimentation et Services, FGTB Horval et CGSLB. Ils souhaitent envoyer un signal fort aux employeurs qui font la sourde oreille depuis quatre mois en ma-

tière de liberté de manifester et de faire grève, de dumping social (les conséquences des franchisations sur les travailleurs des dépôts) et de versement d'une prime pouvoir d'achat. «Sans avancée de la part des employeurs, des perturbations importantes sont à prévoir dans la distribution dans les prochaines semaines et prochains mois», préviennent les syndicats. | D.Mo. |



UCCLE

85 emplois directs menacés chez Schneider Electric

Le 13 septembre dernier, Schneider Electric Belgique a annoncé lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire son intention de redéployer les activités de production de la division SBG, localisée à Uccle, sur d'autres sites européens. Le géant français «semble avoir pris pour habitude de délocaliser sa production dans des pays à bas salaire», dénoncent les syndicats. 85 emplois (sur plus de 550 en Belgique) pourraient être

impactés, parmi lesquels les 66 ouvriers de cette unité de montage localisée, composée «très majoritairement de femmes», précise Johanna Mulumba, permanente ACV-CSC Metea.

Une mobilisation a eu lieu le lendemain de l'annonce devant les grilles de l'entreprise à Uccle. Un Conseil d'entreprise extraordinaire a eu lieu le 21 septembre. | D.Mo. |

Une mobilisation a eu lieu devant les grilles de l'entreprise.



© ACV-CSC Metea

BRUXELLES

Les travailleuses domestiques donnent de la voix

La Ligue des travailleuses domestiques a organisé une chorale devant le Parlement bruxellois pour faire entendre leur détermination à faire avancer leurs revendications. | David Morelli |

Les CSC et FGTB bruxelloises ont fait parvenir, le 6 septembre dernier, une lettre ouverte aux ministres de la Région Bruxelles-Capitale dénonçant la situation critique des travailleurs sans papiers occupés dans les métiers en pénurie et fonctions essentielles en Région bruxelloise. Ils constatent en effet l'absence d'avancées concernant les trois revendications portées par la Ligue des travailleuses domestiques de la CSC Bruxelles (LTD). Celles-ci consistent en une protection contre les abus de certains employeurs, un accès légal au travail, ainsi qu'un accès aux formations professionnelles dans les secteurs en pénurie, et ce pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses sans papiers. Quatre partis de la majorité s'étaient pourtant engagés à les soutenir (Écolo, Groen, le PS et OneBrussels).

Ce soutien s'avère pourtant urgent, à l'heure où le gouvernement régional soumet au vote l'avant-projet d'Ordonnance sur les migrations

économiques. Une initiative qui ne prend pas du tout en considération la situation des travailleurs sans papiers déjà au travail en Belgique (sur ce sujet, lire article en page 5 de ce numéro).

«Les travailleurs et travailleuses sans papiers bruxellois sont ainsi à nouveau laissés à la marge, puisque l'obtention de ce permis unique [qui permet de régulariser le travail en cours, NDLR] ne reste possible que sur demande à partir de l'étranger», déplorent les syndicats dans la lettre. En plus de ces 85 emplois, de nombreux intérimaires et sous-traitants seront impactés.

«Laisser faire, c'est cautionner»

En juin dernier, la LTD organisait un procès-fiction contre le gouvernement bruxellois, qui a abouti au dépôt – bien réel – d'une plainte au Parlement européen pour dénoncer la non-mise en œuvre de plusieurs Directives européennes par la Belgique (à lire dans *L'Info* n°12).

Ce 18 septembre, à l'occasion de la rentrée parlementaire, la LTD poursuivait en quelque sorte ce procès, sous la forme d'une chorale qui a accueilli les parlementaires bruxellois. Toutes voix dehors, les militantes

ont exprimé leur détermination à obtenir des droits fondamentaux pour tous les travailleurs sans papiers. Elles ont également annoncé leur volonté de rencontrer prochainement les membres du gouvernement dont le parti a signé la Motion de soutien, et d'aller chanter devant le domicile des parlementaires qui laisseraient passer l'ordonnance, malgré leur signature de soutien.

Les militantes ont dénoncé les engagements non tenus.



© CSC Bruxelles

Atteindre l'égalité de genre au travail



La troisième conférence pour l'emploi du ministre du Travail s'est tenue ce 21 septembre 2023. Elle portait cette fois-ci sur la participation des femmes au marché du travail. La CSC a déposé une série de propositions concrètes, principalement en ce qui concerne les leviers fédéraux. Celles-ci seront abordées dans le prochain numéro de L'Info.

En Belgique comme ailleurs, les femmes travaillent toute leur vie de manière rémunérée, via leur emploi, et de manière non rémunérée, au travers de toutes les tâches domestiques et familiales qu'elles assument encore en grande majorité. Les emplois qu'elles occupent sont soumis à plusieurs facteurs de précarité. Leur salaire suffit de moins en moins pour faire face à l'augmentation exorbitante du coût de la vie. Comment payer ses factures de chauffage, d'électricité et d'eau? Comment payer son loyer qui augmente? Comment remplir son caddie quand son salaire ou allocation sociale est trop faible?

Au premier abord, ces problèmes semblent être individuels et dépendent du salaire, de la capacité individuelle à gérer sa fatigue, des conditions de travail propres à chaque fonction ainsi que

des différentes situations familiales, qui sont d'ordre personnel... En réalité, ces difficultés sont plutôt le reflet de choix collectifs et de société. Ils sont amplifiés par les stéréotypes de genre. Ces choix ont un impact sur les droits (actuels et futurs) de chaque femme à la sécurité sociale.

Il est donc essentiel que les femmes se construisent des droits en sécurité sociale, via des emplois qui permettent de gagner un salaire digne dans de bonnes conditions de travail. C'est ce qui permettra à chacune de poser de véritables choix tout au long de sa vie, sans craindre de tout perdre.

Lors de cette troisième conférence pour l'emploi, nous avons porté une fois de plus ces positions face au monde politique et au monde patronal. L'égalité entre femmes et hommes est un objectif que la CSC poursuit sans relâche depuis des dizaines d'années. Nos militantes et militants sont formés et outillés pour défendre cette égalité dans leurs entreprises. Chaque année, nos actions s'intensifient, lors du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, mais aussi le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Rejoignez-les!

#StopLoiVanQuickenborne: rendez-vous le 5 octobre à Bruxelles!



Dernière ligne droite pour empêcher le vote de la Loi Van Quickenborne par le Gouvernement Vivaldi. La coalition «Manifestant-es, pas criminel-les» est plus que jamais mobilisée contre l'interdiction de manifester, inscrite dans le projet de loi. Cette loi menace donc directement un droit fondamental en démocratie: celui de protester. Notre message aux partis: ne votez pas cette loi en séance plénière!

Rendez-vous à 10h devant le cabinet du ministre Van Quickenborne, situé Boulevard du Botanique à Bruxelles.

Toutes les infos sur www.lacsc.be/5octobre

